



**Votre agence intègre
les talents parrainés !**

Remportez une
prime de
130€
bruts

ITP RECRUTE DES AMBASSADEURS

Parrainez vos proches !

Chez ITP, nous sommes en quête
de **LA** perle rare.

Si vous pensez la connaître,
proposez-nous sa candidature.

COMMENT FAIRE ?

1. Remplissez le formulaire de parrainage au verso après lecture du règlement.
2. Votre "filleul" s'inscrit à l'agence en nous présentant le formulaire de parrainage rempli.
3. Votre "filleul" atteint un total de 150 heures travaillées dans un délai de 3 mois à compter de la date de son inscription, ou à l'issue de son embauche en CDD ou CDI au terme de sa période d'essai.

Une fois les conditions de parrainage respectées, vous serez informé du versement de votre prime.



Bon de parrainage



Bon de parrainage

RÈGLEMENT

Article 1 : Objet du programme

Le Programme de Parrainage ITP vise à développer le vivier de candidats de l'agence ITP en encourageant les intérimaires actuels ainsi que les employés en CDD ou CDI recrutés via ITP à recommander de nouveaux candidats qualifiés possédant des compétences recherchées, dans le respect des principes de confidentialité et de protection des données personnelles énoncés par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ce programme établit les conditions d'éligibilité, les modalités de traitement des données personnelles, et les droits des parrains et filleuls en matière de confidentialité. Ce programme débute le 1er Février 2024 et se clôt le 31 Décembre 2024.

Article 2 : Éligibilité du parrain

Le parrain doit être un intérimaire ayant réalisé au moins une mission avec l'agence ITP au cours des 12 derniers mois, ou avoir été embauché en CDD ou CDI à la fin de sa période d'essai chez un client de l'agence ITP. En outre, le parrain doit obtenir le consentement explicite du candidat recommandé (filleul) et ce dernier doit correspondre à un poste à pourvoir proposé par ITP. Le parrain devra remplir le bulletin de parrainage à l'agence et s'assurer de la signature de celui-ci par le filleul. Ces conditions assurent un processus de parrainage transparent et conforme aux normes éthiques et légales en vigueur.

Article 3 : Éligibilité du filleul

Le filleul doit être un nouveau candidat qui n'a jamais été enregistré dans la base de données de l'agence ITP. Il doit s'inscrire à l'agence ITP dans les 30 jours qui suivent la recommandation de son parrain et signer le bulletin de parrainage rempli et signé par son parrain. Le filleul ne peut être recommandé que par un unique parrain. Le filleul doit correspondre aux exigences d'un poste à pourvoir via l'agence ITP.

Article 4 : Validité du parrainage

Le parrainage est valide dans le cas où, le filleul a travaillé un total de 150 heures pour ITP dans un délai de 3 mois suivant sa date d'inscription à l'agence, ou bien à l'issue de la période d'essai de ce dernier si celui-ci a été recruté en CDD ou CDI dans le cadre d'une prestation de de recrutement faite par ITP. Il est important de noter que les relevés d'heures transmis par les clients font foi pour la comptabilisation des heures travaillées. La non signature du bulletin de parrainage par l'une des parties peut entraîner l'invalidité du programme.

Article 5 : Versement de la récompense

La validité du parrainage entraîne le versement d'une récompense financière pour le parrain d'un montant de 130€ bruts sous la forme d'une prime mentionnée sur le bulletin de salaire du parrain du mois suivant la validation. L'agence vous prévendra du versement de la prime.

Article 6 : Protection des données personnelles

En accord avec la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, ITP possède des données à caractère personnelle vous concernant nécessaires pour votre participation au programme de parrainage. En participant à l'opération, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et de suppression des données vous concernant à tout moment en vous adressant à l'adresse agence@itp-interim.fr. Pour en savoir davantage sur la collecte des données personnelles, nous vous invitons à vous consulter notre charte "Utilisation des données personnelles RGPD".



Nom :

Prénom :

Date du dernier contrat :

Atteste avoir lu le règlement du programme de parrainage et accepte les conditions de conformité de ce dernier.

Signature :

Nom :

Prénom :

Date du dernier contrat :

Atteste avoir lu le règlement du programme de parrainage et accepte les conditions de conformité de ce dernier.

Signature :

PARRAIN

FILLEUL